
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 mai 2017 à 11 h 45
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Annick BARSALOU, analyste des dossiers

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 47.

CA17 27 0155

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclaration des élu(e)s.

Aucune déclaration des élu(e)s.

Période de questions des citoyens.

Aucune question des citoyens.

CA17 27 0156

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2017 et accorder une contribution financière de 25 000 \$. Affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2017.

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur à la Direction des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

D'affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1173829003

CA17 27 0157

Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Accorder un soutien financier totalisant la somme de 351 133 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Le Chez-Nous de Mercier-Est	24 760 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	42 677 \$
Corporation du Cinéma Station Vu	14 350 \$
Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO)	27 721 \$
Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest, inc.	19 632 \$
Le Projet Harmonie	25 796 \$
Escale Famille Le Triolet	18 487 \$
Centre des jeunes Boyce-Viau	20 373 \$
La Maison Tangente inc.	28 511 \$
Carrefour Parents	31 607 \$
Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve	24 773 \$
Dopamine	31 919 \$
GCC La Violence	28 237 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	12 290 \$

D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1176243002

CA17 27 0158

Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement des Legs du 375^e anniversaire.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique dans le cadre du projet de l'aménagement des Legs du 375^e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur de la Direction des travaux publics, à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1174943007

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 11 h 50.

70.02

Réal MÉNARD
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017.